

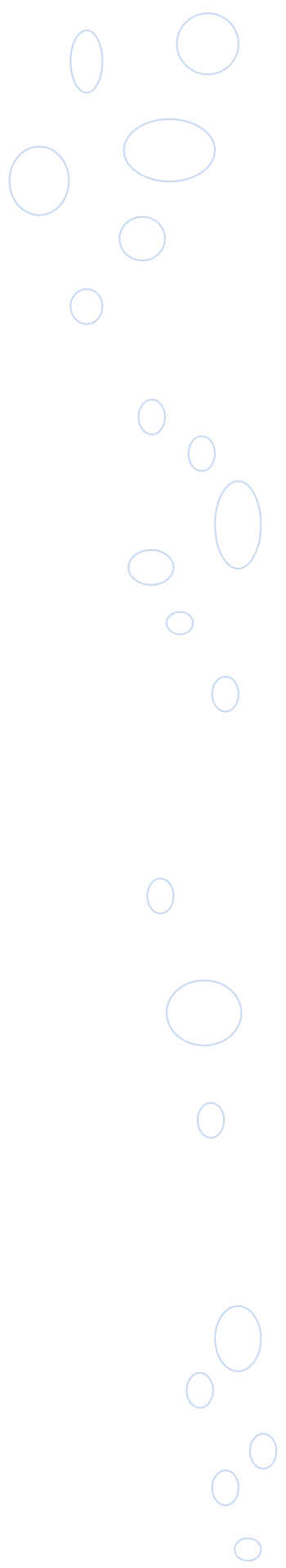


Office de l'Eau
GUADELOUPE

**PROGRAMME PLURIANNUEL
D'INTERVENTIONS (PPI) 2013-2018
DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE**

Approuvé par le Comité de Bassin Guadeloupe le 16 mai 2013
Adopté par le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau le 12 juillet 2013

Ensemble aujourd'hui, pour l'Eau de demain





LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTIONS 2013-2018 DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE

L'Office de l'Eau Guadeloupe (OE971) : Qui sommes nous ?

L'Office de l'Eau Guadeloupe est un établissement public administratif local rattaché au Département créé en avril 2006. Il est instauré par la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000. L'Office de l'Eau a les mêmes compétences et missions que les Agences de l'eau de l'hexagone.

Notre rôle...

Le rôle de l'Office de l'Eau Guadeloupe est de « **faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques** ». Ceci implique « concertation et fédération » avec les partenaires concernés de près ou de loin par cette problématique.

Nos missions...

L'Office de l'Eau Guadeloupe exerce les missions suivantes :

- L'étude et le suivi des ressources en eaux, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages
 - Contrôle et suivi des réseaux de surveillance de la qualité physico-chimique des eaux superficielles au titre de la Directive Cadre sur l'Eau,
 - Etudes de connaissance des milieux aquatiques et littoraux,
 - Etudes de planification et de gestion
- La mise en œuvre du Schéma Départemental Mixte Eau et Assainissement (SDMEA), outil de programmation à l'échelle régionale pour la période 2010-2030,
- Le conseil et l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage :
 - Appui technique dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques,
 - Appui aux collectivités et accompagnement de démarches territoriales (aire d'alimentation de captage, périmètre de protection, profils de baignade, contrats de rivières.....),
 - Formation des professionnels de l'eau et de l'assainissement issus des Collectivités et du secteur privé (seul ou en partenariat avec d'autres institutions comme le CNFPT),
- La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE),
- La programmation et le financement de travaux et études par l'intermédiaire du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) en lien avec le Comité de Bassin, dans le cadre de la *solidarité de Bassin* prévoyant la redistribution des redevances collectées sous forme d'aides et de subventions.
- L'information et la sensibilisation du public dans le domaine de la gestion de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques.

Notre action...

Elle s'inscrit dans la **politique de l'eau** définie par le comité de bassin de Guadeloupe et exprimée dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). En ce sens le Comité de Bassin a confié à l'Office de l'Eau Guadeloupe l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI).

Nos principes...

● Principe préleveur – payeur

Le prélèvement d'eau induit un préjudice sur le milieu naturel qu'il est nécessaire de compenser au moyen d'actes de préservation.

● Principe pollueur – payeur

Les frais occasionnés par les mesures de prévention, de réduction et de lutte contre les pollutions doivent être supportés par celui qui est à l'origine de la pollution.

● Principe de participation

Tout citoyen a accès aux informations fondamentales relatives à l'environnement. Et la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement est encouragée.

La programmation et le financement de travaux par le PPI...

Le Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2013/2018 couvre les enjeux de la gestion de l'eau en Guadeloupe conformément au SDAGE et définit les priorités à l'échelle du bassin pour lesquelles des aides et des subventions sont allouées aux demandeurs éligibles. Le PPI 2013-2018 a été adopté par le Comité de Bassin Guadeloupe le 16 mai 2013 et par le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau Guadeloupe le 12 juillet 2013.

Quatre axes stratégiques ont été définis en cohérence avec les orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 :

- **Axe A : Asseoir le rôle de l'Office au sein des instances de la gouvernance de l'eau**
- **Axe B : Concilier la satisfaction des usages et la préservation de la ressource**
- **Axe C : Développer l'assainissement et réduire les rejets polluants**
- **Axe D : Améliorer l'état des cours d'eaux et des milieux aquatiques**

Toutes les actions en relation avec l'eau et les milieux aquatiques sont susceptibles de recevoir un accompagnement financier de l'Office de l'Eau Guadeloupe. Les bénéficiaires peuvent être :

Collectivités

Associations

Entreprises

Agriculteurs

I - REDEVANCES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DE BASSIN GUADELOUPE

L'Office de l'Eau Guadeloupe accompagne financièrement les études et les travaux dans le domaine de l'eau sur la base de redevances prélevées auprès des usagers, selon un **système de redistribution**. L'action de l'Office permet ainsi d'allouer les financements disponibles en ne se limitant pas à une application locale du principe « l'eau paie l'eau », mais en prenant en compte les priorités existantes au niveau de l'ensemble de la Guadeloupe. C'est ce que l'on appelle la **solidarité de Bassin**.

Nature	Détails	Unité	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redevance prélèvement sur l'eau	Irrigation	€/m ³	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
	Adduction en Eau Potable (AEP)	€/m ³	0,04	0,042	0,044	0,046	0,048	0,05
	Autres Activités Économiques	€/m ³	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025
Redevance pollution	Domestique	€/m ³	0,125	0,2	0,275	0,35	0,425	0,5
	Non Domestique	€/Kg	Plafonds LEMA ¹ pour chaque élément MES ² , DBO ³ , DCO ⁴					
	Élevage	€/UGB ⁵						
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Domestique	€/m ³	0,038	0,0902	0,1424	0,1946	0,2468	0,3
	Non Domestique	€/m ³	0,075	0,090	0,105	0,120	0,135	0,150
Redevance pour Pollution diffuse		€/m ³	Fixée chaque année par la Loi de Finances					
Redevance Stockage en période d'été		€/m ³	Non mise en œuvre*					
Redevance Obstacle sur les cours d'eau		€/unité de cohérence	Non mise en œuvre**					
Redevance Protection du milieu aquatique		€/m ³	Non applicable en Guadeloupe					

¹ LEMA : Loi sur L'Eau et Les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006

² MES : Matière en Suspension

³ DBO : Demande Biochimique en Oxygène

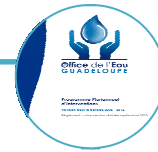
⁴ DCO : Demande Chimique en Oxygène

⁵ UGB : Unités de Gros Bétail

*** Redevances non mise en œuvre par délibérations du Comité de Bassin Guadeloupe

II - ACTIONS SUBVENTIONNÉES PAR LE PROGRAMME D'AIDES DU PPI 2013-2018 DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE (OE971)

AXE STRATÉGIQUE A : Asseoir le rôle de l'Office au sein des instances de gouvernance de l'eau



Le présent axe stratégique recouvre des actions transversales prises en grande partie en charge par l'Office de l'Eau Guadeloupe, qui constituent les **six axes opérationnels** :

- A1 - Améliorer la connaissance
- A2 - Améliorer la planification
- A3 - Développer la communication et la sensibilisation
- A4 - Suivre et Contrôler les usages
- A5 - Déployer le rôle de l'appui technique
- A6 - Développer la Formation

AXE STRATÉGIQUE B : Concilier la satisfaction des usages et la préservation de la ressource



Le deuxième objectif stratégique de l'Office de l'Eau Guadeloupe consiste à soutenir les démarches qui répondent à l'enjeu d'accessibilité et de durabilité de la ressource : **satisfaire les usages sans menacer la ressource**, afin d'assurer la satisfaction des usages futurs.

Il s'agit concrètement de soutenir positivement les collectivités dans les actions d'envergure menées pour préserver, voire restaurer, leurs ressources en eau et assurer sur le long terme l'alimentation en eau potable.

Pour servir cet objectif stratégique, l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est fixé **trois objectifs opérationnels** :

- ▶ Un qui concerne l'offre en eau :
 - B1- Améliorer la qualité de l'offre en eau potable
- ▶ Et deux qui concernent la demande en eau :
 - B2- Améliorer la distribution
 - B3- Réduire les consommations

AXE STRATÉGIQUE C : Développer l'assainissement et réduire les rejets polluants



A travers cet objectif, l'Office participe à l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici à 2015 visée par la Directive Cadre Européenne (DCE) 2000/60/CE.

L'Office a choisi de cibler prioritairement ses soutiens sur l'amélioration de l'assainissement et la réduction des rejets. Les **quatre objectifs opérationnels** portent ainsi sur :

- ▶ C1- Améliorer la collecte des eaux usées
- ▶ C2- Améliorer le traitement des eaux usées
- ▶ C3- Fiabiliser l'assainissement non collectif (ANC)
- ▶ C4- Protéger les milieux aquatiques naturels

AXE STRATÉGIQUE D : Améliorer l'état des cours d'eau et des milieux aquatiques



A travers cet axe stratégique, l'Office de l'Eau Guadeloupe concourt à l'amélioration des cours d'eau et des milieux aquatiques terrestres et littoraux (zones humides, plages, etc. ...)

- ▶ D1- Améliorer l'état des cours d'eau et des milieux aquatiques
- ▶ D2- Prévenir les impacts et les risques naturels

n°	Actions	Exemples d'actions (liste non exhaustive)	Références SDAGE	Taux	Assiette éligible	Montant maximal	Public cible
Axe A : Gouvernance et Planification							
1	Connaissance	Réalisation ou numérisation d'inventaires par les Maitres d'ouvrages Etudes techniques	1, 3, 4,5, 9, 10, 14, 51, 62	50%	100 000 €	50 000 €	
2	Planification	Réalisation de schémas, plans nationaux d'actions : SNDE, SIE, Plan Ecophyto Dom, Plan Chlordécone et SRCE, SRCAE, PCET et plans locaux (contrat de rivières)	1, 7, 9, 17, 23, 25, 32, 33, 34, 35, 38, 42, 64, 65, 66, 77, 86, 100, 105, 108	80%	62500 €	50 000 €	
3	Communication - Sensibilisation	Sensibilisation sur la préservation de la ressource eau et des milieux aquatiques Sensibilisation aux pratiques d'économie de la ressource	1, 6, 21, 65, 70, 81, 91, 97, 102,	50%	60 000 €	30 000 €	
	Sensibilisation	Sensibilisation		80%	6250 €	5 000 €	
4	Suivi et contrôle	Mise en place de systèmes de détection des fuites Contrôle des déclarations pour redevances	1, 2, 11,20,31,39, 60,61	50%	200 000 €	100 000 €	
	Compteurs prélèvements	Mise en place de compteurs sur les points de prélèvements faisant l'objet d'une AOT	11, 21	50% 70%	2143 €	1000€ 1500 €	
5	Appui technique	Accompagnement sur : - Technique de l'eau - Technique de l'information (SIG...) - Réglementation applicable dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, des marchés publics En fonction de l'étendue des prestations fournies, celles-ci pourront être facturées en tout ou partie.	1, 42	0%	0 €	0 k€	
	Appel à projet				selon les projets	200 000 €	
6	Formation	Formation des professionnels de l'eau et de l'assainissement issus des Collectivités et du secteur privé	15, 19, 36,37,42, 46, 48, 58, 65, 67, 70, 81, 102, 108		selon les projets	selon les projets	

n°	Actions	Exemples d'actions (liste non exhaustive)	Références SDAGE	Taux	Assiette éligible	Montant maximal	Public cible
Axe B : Alimentation en Eau Potable							
7	Etudes – Gestion prospective de la ressource en eau : SDAEP	Schéma directeur d'alimentation en Eau (SDAEP)	7, 8, 9, 17, 23, 25	80%	62500 €	50 000 €	
8	Création de nouvelles retenues	Création de nouvelles retenues	23, 24, 29	10%	5 000 000 €	500 000 €	
	Retenues collinaires	Création de retenues collinaires	23, 24, 29	10%	2 000 000 €	200 000 €	
9	Mise en place d'une plateforme de stockage	Création de plateformes régionales de stockage de chlore gazeux et de charbon actif	25, 30, 58	selon le projet	selon le projet	500 000 €	
10	Mise aux normes des usines de production	Conception et réalisation de travaux visant à améliorer le traitement sur les usines de production chroniquement non-conformes	30, 58	40%	500 000 €	200 000 €	
11	Protection des captages	Mise en place d'un marquage physique autour du captage Mise en place d'un marquage physique sur les masses d'eau en amont du captage. Mise en place de conventions bipartites avec les agriculteurs riverains ou situés en amont du captage	26, 28	80%	625 000 €	500 000 €	
	Etude Etat parcellaire	Etude Etat Parcellaire	8	80%	62 500 €	50 000 €	
12	Réhabilitation des réseaux Alimentation en Eau Potable (AEP)	Réparation d'une canalisation. Remplacement d'une canalisation non réparable. Travaux de protection de canalisations. <u>NB : les projets d'extension ne sont pas éligibles.</u>	15	40%	1 250 000 €	500 000 €	
	Prise d'eau Captages	Réhabilitation d'une prise d'eau	26, 28	40%	250 000 €	100 000 €	
	Télégestion	Télégestion	15, 30	80%	62 500 €	50 000 €	
	Débitmètres Captages	Débitmètres captages	10, 11, 15, 16, 20	50% 80%	125 000 €	100 000 €	
	Compteurs sectorisation	Compteurs de sectorisation	10, 11, 15, 16, 20	50% 80%	125 000 €	100 000 €	
	Détection de fuites	Détection de fuites	11, 15, 20	50% 80%	125 000 €	100 000 €	
13	Lutte contre les branchements clandestins	Sur proposition et initiatives des entités gestionnaires (études, actions de sensibilisation, travaux...) La subvention éventuelle interviendra après	16	80%	400 000 €	320 000 €	

n°	Actions	Exemples d'actions (liste non exhaustive)	Références SDAGE	Taux	Assiette éligible	Montant maximal	Public cible
		régularisation de branchements.					
14	Favoriser les économies d'eau	Mise en place d'un système de réutilisation des eaux de pluie. Mise en place d'un système de recyclage des eaux industrielles. Actions de sensibilisation des usagers.	18, 19, 21, 22	80%	250 000 €	200 000 €	

n°	Actions	Exemples d'actions (liste non exhaustive)	Références SDAGE	Taux	Assiette éligible	Montant maximal	Public cible
----	---------	--	---------------------	------	----------------------	--------------------	-----------------

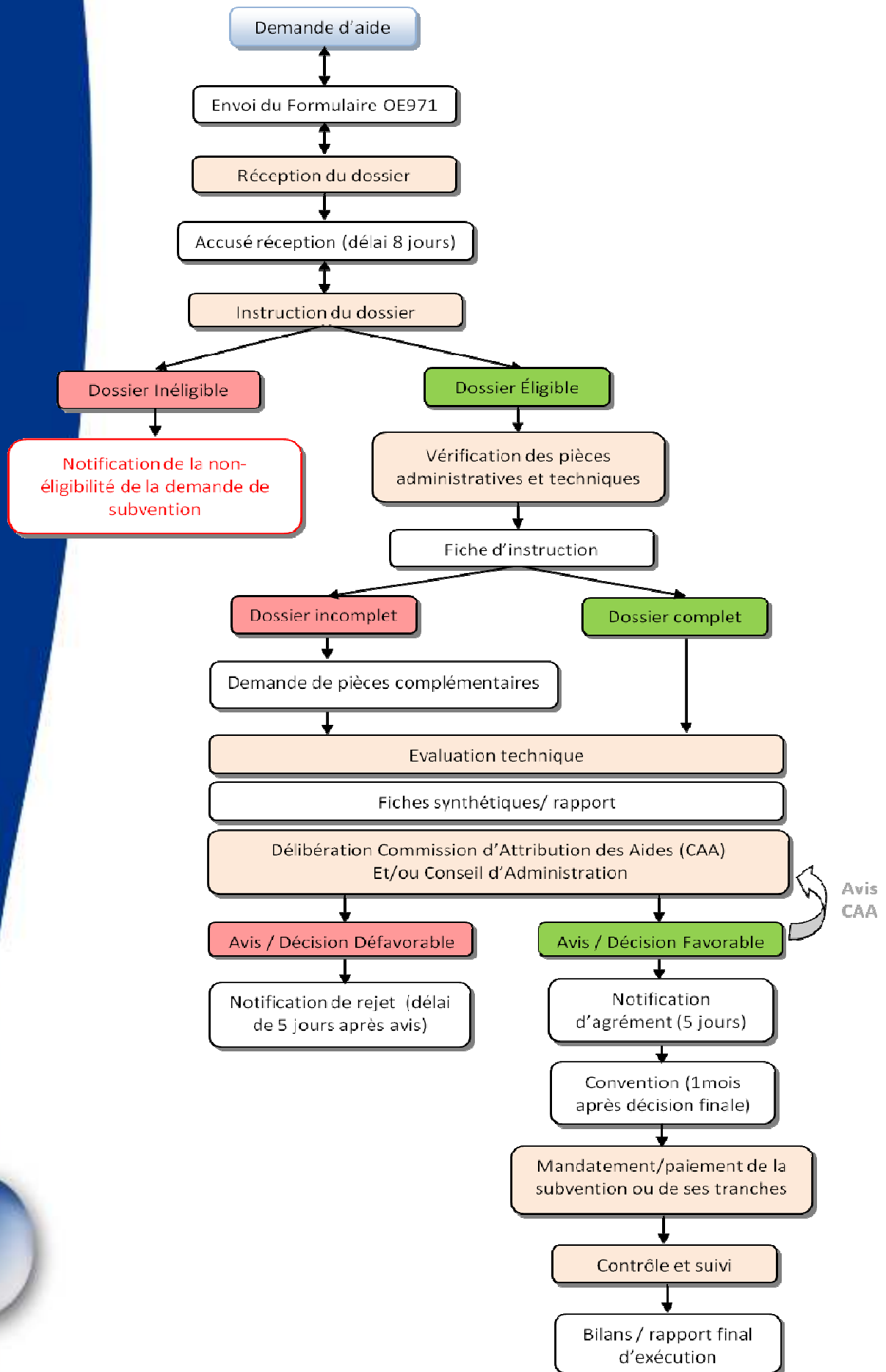
Axe C : Assainissement et Pollution

15	Etudes – Gestion prospective de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et des rejets polluants : SDA, SDGEP	Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)	32, 33, 34, 35, 38, 42, 64, 65, 66,	80%	62 500 €	50 000 €	
	Etude DTPA	Etude de Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles	61, 62	20%	50 000 €	10 000 €	
16	Mise en place d'une plateforme de stockage des boues et sous produits de l'assainissement	Création de plateformes régionales de stockage de boues d'assainissement	36, 37, 43		selon le projet	500 000 €	
17	Améliorer le raccordement à l'assainissement collectif	Campagne de raccordement de particuliers au regard des schémas directeurs locaux et des documents d'urbanisme.	40, 41	40%	500 000 €	200 000 €	
18	Réhabilitation des réseaux de collecte des Eaux Usées	Réparation d'une canalisation, remplacement d'une canalisation non réparable. Travaux de protection de canalisations.	40, 41	40%	1 250 000 €	500 000 €	
19	Mise en conformité des stations d'épuration (STEP) de 200 à 2000 EH	Conception et réalisation de travaux visant à améliorer le traitement sur les STEP chroniquement non-conformes.	36, 37, 43	20%	1 000 000 €	200 000 €	
	Auto surveillance	Auto surveillance et métrologie des STEP	36, 39, 43, 46, 47	50% 70%	140 000 €	100 000 €	
20	Amélioration du traitement des Eaux usées industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles	Mise en place d'un système d'épuration autonome, prétraitement (STEP, lagunes, etc.) (étude préalable requise) Mise en place d'une filière de traitement, d'élimination ou de valorisation des effluents d'élevage : collecte,	44, 45, 57	80%	250 000 €	200 000 €	

n°	Actions	Exemples d'actions (liste non exhaustive)	Références SDAGE	Taux	Assiette éligible	Montant maximal	Public cible
		traitement, valorisation Mise en place de dispositif de traitement, d'élimination ou de valorisation des effluents agricoles : collecte, traitement, valorisation					
	Epuration autonome	Epuration autonome industrielle	44, 45, 57	10% 20%	1 000 000 €	100 000 € 200 000 €	
21	Améliorer l'Assainissement Non Collectif (ANC) (STEP de 20 à 200 EH)	Mise en conformité de micro-STEP Modification des règles d'urbanisme pour définir les critères de mise en place de micro-STEP Mise en place d'un plan opérationnel d'entretien Déconstruction de micro-STEP	46, 48	80%	400 000 €	320 000 €	
	Auto surveillance	Auto surveillance et métrologie des STEP	36, 39, 43, 46, 47	50% 70%	140 000 €	100 000 €	
22	Mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Mise en place de SPANC conforme à la réglementation applicable ou étude préalable à la mise en place du SPANC.	46, 47, 48	30%	1 000 000 €	300 000 €	
23	Limitier l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires	Mise en place de systèmes de stockage des produits phytosanitaires Amélioration de la collecte d'eaux de ruissellement propices à la diffusion de la pollution phytosanitaire Adaptation d'équipements permettant d'utiliser des produits non ou moins nocifs pour l'environnement	50, 51, 52, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70	40%	250 000 €	100 000 €	
	Communication Plan Ecophyto DOM	Communication Plan Ecophyto DOM	6, 65, 70, 81, 91, 97, 102	50%	60 000 €	30 000 €	
	Communication produits phytosanitaires non utilisés (PPNU)	Communication PPNU	6, 65, 70, 81, 91, 97, 102	50%	20 000 €	10 000 €	

n°	Actions	Exemples d'actions (liste non exhaustive)	Références SDAGE	Taux	Assiette éligible	Montant maximal	Public cible
Axe D : Milieux Aquatiques							
24	Etudes – Gestion des cours d'eau et des Milieux Aquatiques	Etudes, inventaires	5, 59, 62, 76, 80, 81, 87, 88	50%	60 000 €	30 000 €	
	Profils de baignade	Profils de baignade	59	20%	150 000 €	30 000 €	
25	Aménager et préserver la morphologie des cours d'eau	Plantation de rives	72, 74, 75, 78, 79, 110, 111, 112, 113	50%	200 000 €	100 000 €	
26	Protéger et restaurer les zones humides	Campagne de recensement des zones humides à l'échelle départementale. Mise en place de signalisation ou de marquage physique (sentier, barrière,...) de la zone humide. Actions de suivi de la zone humide et actions de communication (signalisation) sur la valeur écologique de la zone humide.	82, 83, 84, 85, 87, 88, 89	50%	200 000 €	100 000 €	
27	Restaurer les milieux aquatiques littoraux	Actions ponctuelles de dépollution, nettoyage, notamment menées par des associations, écoles,...	55, 56, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99	80%	6250 €	5 000 €	
28	Autres objectifs (hydroélectricité, inondations)	Etude d'impact en termes de risque d'inondation d'un ouvrage de gestion des eaux Mise en place d'un système de compensation	25, 49, 54, 101, 102, 103, 106, 107, 108, 109	10%	100 000 €	10 000 €	

III - PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS



Pour toutes informations :

Office de l'Eau Guadeloupe
Immeuble Valkabois-Route de Grande Savane
Z.A. de Valkanaers- 97113 Gourbeyre
Standard : 0590 80 99 78 / Télécopie : 0590 80 02 21

- 🕒 Matin : mardi au vendredi de 9 h à 12 h 00
- 🕒 Après midi : mardi et le jeudi, de 14 h à 16 h 00

Votre interlocuteur direct :

Service des interventions
Tel: 0590 80 93 83
Site web: www.office-eauguadeloupe.fr
Courriels: ✉ interventions@office-eauguadeloupe.fr



Ensemble aujourd'hui, pour l'Eau de demain